



Litige avec voisin arbres plantés trop près du mur de séparation

Par **yvette badoil_old**, le **16/07/2007** à **12:23**

notre voisin a des arbres(bouleaux) planté près du mur de séparations des 2 propriétés et d'une hauteur entre 18 et 20mètres.Ces arbres nous occasionnent les nuisances suivantes; du mois d'avril au mois de septembre les arbres fabriquent des espèces de petits" picous" qui s'envolent sans arrêt et viennent boucher les chenaux et canalisations de notre maisons, rentrent à l'intérieur de notre maison,rnpolluent les terrasses la piscine nous empêchant de rester dehors,et remplissent les combles de la maison ces arbres nous cachent aussi le soleil en arriere saison et pendant l'hiver Lorsque les canalisations se bouchent et les jours de fortes pluie, nos garages sont inondés Nous avons contacté notre voisin par courrier, car c'est une personne difficile à joindre vu son métier,, et étant de plus conseiller minicipal, nous sommes passés par le biais de M. le Maire du village Ace jour nous en sommes au même point Les jours de vent,même lorsqu'il fait beau, nous partons de notre domicile car nous ne pouvons pas rester à l'extérieur e